

**PROCÈS VERBAL ET  
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL  
du mardi 24 septembre 2019 - 19H00**

Étaient présents, tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :

Messieurs Bernard MOULIN et Alain KEMPYNCK, absents excusés ayant donné procuration.

Monsieur Arnaud FIGENWALD est élu Secrétaire de Séance.

**1) Installation d'un nouveau conseiller municipal – Madame Émilie LAGNEAU**

Madame le Maire informe ses collègues que suite à la démission de Madame Marylise BAILLEUL par courrier du 13 mai 2019, élue sur la liste « Ensemble, continuons », il y a lieu de procéder à son remplacement.

Madame Émilie LAGNEAU, étant la suivante de la liste, il convient de procéder à son installation en qualité de conseillère municipale.

Madame le Maire précise que son installation n'a pu se faire au Conseil précédent : Madame LAGNEAU était absente.

**2) Composition des commissions :**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Madame Marylise BAILLEUL, démissionnaire, faisait partie des commissions énoncées ci-dessous.

- « Commission Travaux – Aménagement du Territoire-Environnement-Maintenance et Sécurité des Équipements »,
- « Commission Vie Quotidienne »
- « Commission Affaires Sociales – Solidarité Intergénérationnelle »
- « Commission Communale des Impôts Directs »
- « Commission d'Accessibilité »
- « Conseil d'Administration du collège Albert DEBEYRE »
- « Conseil d'Administration du lycée Marguerite Yourcenar »
- « Comité Syndical du S.I.V.O.M. Communauté du Béthunois »

Par conséquent, Madame le Maire propose qu'il convient de procéder à son remplacement au sein de chacune de ces commissions par Madame Émilie LAGNEAU.

*Adoptée à l'unanimité*

**3) Compte Rendu du Conseil Municipal du 18 Juin 2019 :**

Madame le Maire invite le conseil à adopter le compte rendu du conseil municipal du 18 juin 2019.

**Page 2 – Compte de gestion et administratif 2018 / Ville :**

- Monsieur DELBARRE souhaite qu'il soit précisé à sa remarque que « le document des actions de formations des élus n'a pas été joint au rapport compte tenu de l'absence de demande durant la période précédente ». Madame le Maire

précise qu'aucun élu n'ayant sollicité de demande de formation, il n'y a pas de dépense au chapitre.

- Monsieur DELBARRE demande des précisions sur la phrase « une partie de l'emprunt a été une opportunité de la FDE62 » : Madame le Maire lui rappelle que 2 emprunts ont été souscrits pour les 500 000 € prévus, dont un de 350 000 € auprès de la FDE62 à taux zéro, comme cela avait été présenté lors du vote du budget.

**[?] Page 8 – Adoption du tableau des emplois :**

- Monsieur DUMONT souhaite recevoir l'organigramme des responsables des services de la mairie avec les effectifs et non celui des élus majoritaires. Madame le Maire lui répond par l'affirmative et rappelle qu'à la fin de chaque Conseil, il retrouve le tableau des emplois de l'ensemble du personnel de mairie avec les intitulés, les grades et fonctions de chaque agent.

*Adoptée à l'unanimité*

**4)Compte Rendu du Conseil Municipal du 3 juillet 2019 :**

Madame le Maire invite le conseil à adopter le compte rendu du conseil municipal du 3 juillet 2019.

*Adoptée à l'unanimité*

**5)Compte Rendu des décisions prises par le Maire**

Madame le Maire invite le Conseil à prendre note des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Elle précise que la décision n°2019-055 annule et remplace la décision n°2019-054 suite à une erreur de date dans le corps de texte.

**[?] Décision n°2019-048 – signature d'une convention de partenariat avec la Résidence d'Artiste de Thomas SUEL :**

- Madame le Maire répond à Monsieur DELBARRE que ce partenariat n'a pu se faire avec la Maison de la poésie car elle ne répondait pas aux critères souhaités pour cette convention. Madame DENIS lui rappelle qu'il s'agit d'un dossier Politique Ville 2019, validé par l'État et approuvé à l'unanimité lors de sa présentation au Conseil Municipal de décembre 2018.

**[?] Décision n°2019-056 – signature d'un contrat de services pour le progiciel Marcoweb :**

- Monsieur DELBARRE souhaite avoir connaissance de l'ensemble des logiciels, leur fonction et leur coût, utilisés par les services de la mairie.

*Adoptée à l'unanimité*

**6) Budget Ville 2019 – Décision modificative n°2**

Monsieur Voltaire BOUQUE informe le conseil qu'il convient d'ajuster les crédits de

différentes opérations d'investissement, au budget primitif 2019.

Monsieur DELBARRE souhaite savoir à quoi correspondent les 42 000 € nécessaires pour les travaux de la Place Roger Salengro.

Monsieur VERDOUCQ lui répond qu'il s'agit d'une actualisation des tarifs comme le prévoit la loi.

Monsieur DELBARRE regrette qu'il n'y ait pas eu de négociation avec la Société de travaux en amont. Madame le Maire précise que le Code des marchés publics qui prévoit une actualisation doit être respecté.

Monsieur BAROUX lui répond que toutes les sociétés sans exception appliquent cette loi.

Madame le Maire précise que les 28 000 € correspondent aux travaux de réhabilitation du préau de l'école La Fontaine.

*Adoptée à l'unanimité*

**7) Garantie d'emprunt – Pas de Calais Habitat – Réhabilitation de la Résidence Autonomie « Le Rivage »**

Dans le cadre de la réhabilitation de la résidence autonomie « Le Rivage », Madame le Maire donne lecture de l'offre de financement de la Banque Postale et des conditions de garantie d'emprunt.

Monsieur DELBARRE souhaite connaître la nature des travaux.

Madame le Maire indique que les travaux ont été précisés lors de la Commission du 7 septembre et lui fait part : Travaux d'isolation par l'extérieur, changement des menuiseries avec des volets roulants électriques, démolition et reconstruction de la cuisine, chauffage, portes de la résidence automatisée, les extérieurs, travaux du vide sanitaire)

Monsieur DELBARRE rappelle l'incident de la pompe de relevage qui renvoie les surplus dans la rigole de dessèchement, et demande si cela va être réglé.

Monsieur VERDOUCQ lui rappelle que l'assainissement relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération et que ce problème n'a pas de lien avec les travaux de réhabilitation de la Résidence.

*Adoptée à l'unanimité*

**8) Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Agricole et d'Aménagement Hydraulique du bas-pays de Béthune (SIAAAH) – Réintégration (actif/passif)**

Après avoir rappelé la chronologie de la dissolution du Syndicat intercommunal d'assainissement agricole et d'aménagement hydraulique du bas-pays de Béthune en décembre 2016, Madame le Maire invite le Conseil à approuver la répartition des actifs et passifs du SIAAAH, selon les modalités définies par le liquidateur.

*Adoptée à l'unanimité*

**9) Subventions aux coopératives scolaires 2019/2020**

Madame DENIS propose au conseil le renouvellement des subventions de 5.80 € par

élève pour les 7 écoles, pour l'année scolaire 2019/2020.

Madame le Maire répond à Monsieur DELBARRE que le montant est identique à celui de l'année dernière.

*Adoptée à l'unanimité*

**10) CENTRE DE LOISIRS – Déduction des jours de canicule – Juillet 2019.**

Madame DENIS rappelle à ses collègues les vagues de chaleur de cet été, et notamment des 24 et 25 juillet, placés en vigilance canicule. Elle les invite, en cas d'absence des enfants, à déduire ces 2 jours sur le forfait, selon le tarif journalier en vigueur.

*Adoptée à l'unanimité*

**11) CENTRE DE LOISIRS – Déduction des frais de repas – Yanis VANDOME**

Après avoir informé le Conseil des allergies alimentaires de l'enfant Yanis VANDOME et de la nécessité de la famille de fournir les repas durant la session de juillet 2019 du Centre de Loisirs, Madame DENIS invite le Conseil à déduire la somme de 49,60 € correspondant à 16 repas x 3,10 €, sur le montant total du forfait de l'enfant.

*Adoptée à l'unanimité*

**12) Association Police Public Jeunesse – Demande de subvention exceptionnelle**

Dans le cadre du Challenge Sécurité Routière au Lycée Marguerite Yourcenar, Madame Charline DENIS invite le conseil municipal à octroyer une subvention de 400 € à l'association « Police Public Jeunesse ».

*Adoptée à l'unanimité*

**13) Association SPASAD – Demande de subvention exceptionnelle**

Madame le Maire demande à l'Assemblée de confirmer le vote à l'unanimité du Conseil Municipal du 14 mai 2019 et d'octroyer la subvention de 100 € au SPASAD de Rely – St Venant, afin qu'elle puisse bénéficier d'un co-financement du programme LEADER pour leur projet.

*Adoptée à l'unanimité*

**14) Catastrophe naturelle « sécheresse » - Lancement de la procédure**

Madame LEVEUGLE invite le Conseil Municipal à autoriser Madame le Maire à engager la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la commune de Beuvry pour les conséquences de la sécheresse sur les bâtiments.

Monsieur DELBARRE demande quelles sont les habitations concernées ?

Madame le Maire lui en fait la liste (3 maisons à proximité du Pont Dominique, 1 rue Aristide Briand et 1 sur la route Nationale). Elle ajoute que toute personne, dans la même situation, peut se manifester auprès de l'accueil de la mairie et déclarer le sinistre.

Une communication sera faite sur le site de la Ville et dans le Beuvry Actu de novembre.

*Adoptée à l'unanimité*

**15) Prorogation de la promesse de bail unilatérale emphytéotique – Avenant n°3**

Dans le cadre du projet de parc photovoltaïque sur la Commune et compte tenu de l'état d'avancement des négociations entre les Sociétés NEOEN et CS-SOLAIRE, Madame LEVEUGLE propose à ses collègues d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°3 à la promesse de bail emphytéotique portant échéance du bail au 05 avril 2020.

*Adoptée à la majorité*

(4 contres : Madame Christine BRASSE et Messieurs Guillaume DELBARRE, Charles DUMONT et Léonard MOREL)

Madame le Maire souhaite connaître la raison de ce vote.  
Monsieur DELBARRE lui répond que la date d'échéance arrivant après les élections municipales 2020, ils votent contre.

**16) Parc photovoltaïque – Reconnaissance d'une servitude de passage**

Compte tenu de l'existence de deux anciennes canalisations de transport en eau potable appartenant à la Communauté d'Agglomération Lens Liévin (CALL) sur le site d'implantation de la centrale photovoltaïque, Madame LEVEUGLE sollicite le Conseil Municipal afin d'autoriser Madame le Maire à élaborer une convention de servitude entre la CALL et la commune de Beuvry sur les terrains de la Centrale, fixant droits et obligations des deux parties et à l'autoriser à signer tous documents afférents à ce dossier.

*Adoptée à l'unanimité*

**17) Giratoire D937/D945 – Reprise de la maintenance de l'éclairage public**

Suite à la création du nouveau giratoire à l'intersection des routes départementales D937 et D945, Monsieur VERDOUCQ invite le Conseil à autoriser la reprise du fonctionnement et de la maintenance de l'éclairage public qui sera installé et financé par le Département.

Il précise qu'une demande a été faite auprès du Département pour l'installation d'un éclairage provisoire.

*Adoptée à l'unanimité*

**18) CABBALR – Rénovation énergétique du patrimoine communal.**

Monsieur VERDOUCQ expose à l'Assemblée que dans une période où l'économie d'énergie est primordiale, les élus communautaires ont souhaité mettre en place un plan climat énergie. A cet effet, il sollicite le Conseil pour adhérer à la stratégie territoriale de rénovation énergétique du patrimoine communal mise en place par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et autoriser Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Monsieur VERDOUCQ précise que cette adhésion permettra à la Commune de bénéficier

d'aides et d'accompagnements techniques et de moyens financiers.

*Adoptée à l'unanimité*

**19) Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU).**

Après avoir donné lecture des modifications qu'il apparaît nécessaire d'apporter au Plan Local d'Urbanisme, Madame LEVEUGLE invite le Conseil à solliciter la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane pour la mise en œuvre de ladite modification du P.L.U.

Monsieur DELBARRE souhaite connaître la pertinence de cette délibération quand un article de la Voix du Nord de juillet 2019 y faisait déjà référence. Madame LEVEUGLE l'informe que c'est la procédure, qu'une modification simplifiée du PLU doit se travailler en amont avec les services de la CABBALR afin de pouvoir la présenter en séance du Conseil Municipal. Si la délibération est rejetée, le projet sera abandonné.

Concernant le secteur Lefebvre, Monsieur DELBARRE rappelle qu'en 2015, une modification du PLU avait été apportée pour instaurer un sens de construction de la zone la plus urbanisée vers la zone la moins urbanisée, de façon à avoir une logique dans l'utilisation des terrains agricoles de ce secteur. Il demande pourquoi le supprimer aujourd'hui ?

Madame LEVEUGLE précise qu'en 2015, il y a eu une modification complète de la zone avec la suppression de la zone UD. Suite à des études techniques complémentaires, l'aménagement du secteur est aujourd'hui envisagé dans le sens inverse et permettra la réalisation d'un projet d'aménagement.

Monsieur DELBARRE informe que les études révèlent une partie de la zone trop humide pour y envisager un aménagement futur. A ce titre, il propose une ré-étude complète de l'AOP, de façon à prendre en compte les contraintes techniques et la réalité du sol.

Madame LEVEUGLE lui répond, que dans ce cas, il faudrait une modification complète et non simplifiée du PLU. Sachant qu'avec le regroupement des 3 agglomérations, il s'agirait aujourd'hui, d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dont la mise en œuvre prendrait de 5 à 10 ans.

*Adoptée à la majorité*

(4 contres : Madame Christine BRASSE et Messieurs Guillaume DELBARRE, Charles DUMONT et Léonard MOREL)

**20) Acquisition de terrains – « AS 594 Rue de l'Estracelle » et « AY 21 Rue Victor Duteriez ».**

Madame LEVEUGLE invite le Conseil Municipal à approuver l'acquisition des délaissés de parcelles appartenant à la société Coopérative d'HLM Escaut Habitat, cadastrées, AS 594 pour une superficie approximative de 27 m<sup>2</sup> et AY 21 pour une superficie approximative de 55 m<sup>2</sup>, au prix de 1 € symbolique l'unité et précise que l'ensemble des frais sera à la charge de la société COOPERATIVE d'HLM ESCAUT HABITAT.

*Adoptée à l'unanimité*

**21) SOFIM – Incorporation dans le domaine privé puis public communal des voiries et réseaux divers du lotissement « Hameau de l’Hermine »**

Madame LEVEUGLE invite le Conseil Municipal à autoriser l’acquisition à titre gratuit des voiries et réseaux de desserte du lotissement : « HAMEAU DE L’HERMINE », appartenant à la **SOFIM AMENAGEMENT et Consorts**, et autoriser leur transfert du domaine privé communal au domaine public communal.

Elle précise que dès le début du programme, cette incorporation dans le domaine public communal avait été convenue avec le propriétaire une fois les travaux terminés.

Madame le Maire précise que l’Agglomération, ayant la compétence, a donné son accord pour la reprise de l’assainissement du lotissement.

*Adoptée à l’unanimité*

**22) Politique Ville 2020 – Présentation des actions**

Après avoir rappelé les actions liées à la politique Ville 2019, Madame DENIS présente les actions pour l’année 2020 :

- Faîtes du jeu
- Kiosqu’info 3
- Activ’été

Elle ajoute que la Commune accompagnera l’association Léo Lagrange et le Conseil Citoyen « Renaissance » dans leurs dispositifs et actions qu’ils réaliseront en 2020.

*Adoptée à l’unanimité*

**23) Élections municipales 2020 – Signature d’une convention relative à la mise sous pli de la propagande électorale**

En vue des élections municipales 2020, Madame le Maire informe ses collègues que la Commune aura à charge l’organisation des opérations de mises sous pli et d’adressage. A cet effet, elle invite le Conseil à l’autoriser à signer la convention fixant les modalités de cette prestation.

Madame le Maire précise que 10 à 15 postes seront nécessaires pour cette mission.

*Adoptée à l’unanimité*

**24) Élections municipales – Utilisation des salles municipales**

Madame le Maire invite le Conseil à autoriser la mise à disposition à titre gratuit, des salles municipales pour l’ensemble des candidats à l’élection municipale 2020.

Elle précise que la demande devra être formulée par écrit et sur présentation d’une attestation d’assurance.

*Adoptée à l’unanimité*

**25) CABBALR – Dérogation d’ouverture des commerces le dimanche pour l’année 2020.**

Madame LEVEUGLE invite le Conseil à fixer à 5 le nombre de dérogations annuelles au repos dominical pour l’année 2020.

*Adoptée à l’unanimité*

**26) CABBALR – Conférence Intercommunale du Logement (CIL) – Signature d’une convention**

Après avoir exposé la nouvelle politique intercommunale et les orientations en matière d’attribution de logements sociaux, Madame le Maire invite le Conseil à émettre un avis sur la Convention Intercommunale du Logement (CIL).

Monsieur DELBARRE indique qu’en page 8 et 21 de la convention, la Ville de Beuvry est classée dans les communes carencées en logements sociaux. Ce qui n’est plus le cas ! Madame le Maire lui assure que l’évolution des chiffres et les 21% de logements sociaux sur la commune seront pris en compte dans les prises de décisions à venir.

*Avis favorable à l’unanimité*

**27) CABBALR – Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics – Rapports des délégués – année 2018**

Madame Le Maire invite le Conseil à prendre connaissance des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics et les rapports des délégués de la Communauté d’Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane pour l’année 2018.

**28) CABBALR – Rapport d’activités 2018**

Madame Le Maire invite le conseil à prendre connaissance du rapport d’activités de la Communauté d’Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane pour l’année 2018.

**29) RESSOURCES HUMAINES – Utilisation du compte personnel de formation**

Monsieur FIGENWALD invite le Conseil Municipal à émettre un avis favorable à l’utilisation du compte personnel de formation de Monsieur Dernoncourt, agent de la Commune, et à la prise en charge des frais pédagogiques.

*Avis favorable à l’unanimité*

**30) RESSOURCES HUMAINES – Création d’une police municipale**

Madame le Maire propose au Conseil de créer un service de Police Municipale sur la commune et de créer deux postes de gardiens brigadiers de police municipale à temps complet.

Monsieur FIGENWALD précise que ces missions se limiteront au pouvoir de police du Maire comme des missions de police administrative, de prévention, de surveillance pour assurer le respect à l’ordre public, de police judiciaire pour les infractions au Code de la Route, de tranquillité publique, des constats de flagrants délits, ...

Madame le Maire répond à Monsieur BAROUX que les gardiens brigadiers ne seront pas armés et qu’ils agiront prioritairement sur une Politique de prévention.

Monsieur DELBARRE indique que pour lui, une police intercommunale aurait été plus judicieuse.

Madame le Maire lui répond, que la priorité est de mettre en place une police de proximité.

*Adoptée à l’unanimité*

**31) RESSOURCES HUMAINES – Recrutement de vacataires**

Afin de répondre aux besoins ponctuels des services péri et extra scolaires, Monsieur FIGENWALD propose au Conseil de recruter au maximum 6 vacataires pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, de fixer la rémunération de vacation sur la base du taux horaire brut du Smic et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

*Adoptée à l'unanimité*

**32) RESSOURCES HUMAINES – Adoption du tableau des emplois**

Après avoir donné lecture des modifications apportées au tableau des emplois, Monsieur FIGENWALD invite le Conseil à l'adopter.

*Adoptée à l'unanimité*

**Levée de séance : 20H20**